



Département de la Haute-Saône
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LURE
DOCUMENT ARRÊT
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
 Commune de FROTEY LES LURE
 Document graphique
 Centre de la commune au 1/2 000 ème

Pièce n° 4.3.6
 Révisions, modifications et mises à jour
 Approuvé par délibération du Conseil Communautaire : 29.05.2017
 Approuvé par délibération du Conseil Communautaire :
 INITIATIVE Aménagement et Développement
 Adresse : 1, Promenade Jean Daloz - 70300 VESOUL
 Tél. : 03 84 24 24 24 - Fax : 03 84 24 14 14
 Agence de Services
 Tél. : 03 81 85 53 53 - mail : info@idp-eps.fr

0 20 m 40 m 100 m
 "Origine : cadastre (C) - 2007 (P) - Copie de l'Etat révisée - 2012"
 Plan local d'urbanisme approuvé en avril 2016

Légende

- - - Limite de zones. - - - - - Limite de secteurs. + + + + + Limite de communes.

ZONES URBAINES

U Zone urbaine mixte : habitat et activités économiques, services, équipements compatibles avec l'habitat.
 Us Secteur de la zone U où l'assainissement autonome est autorisé.
 UL Zone urbaine à vocation de loisirs.
 UX Zone urbaine à vocation d'activités économiques.

ZONES A URBANISER

1AU Zone à urbaniser dans le respect des conditions définies par les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement. Les équipements publics situés en périphérie immédiate ont une capacité suffisante pour desservir l'ensemble de la zone - Vocation principale d'habitat.
 1AU.1,2 Secteur de la zone 1AU - Vocation principale d'habitat (cf. OAP jointe).

ZONES AGRICOLES

A Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.
 Ai Secteur de la zone A soumis à des risques d'inondations en lien avec l'Atlas du Rhain.
 Ak Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques).
 Aki Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques) et soumis à des risques d'inondations en lien avec l'Atlas du Rhain.

ZONES NATURELLES ET FORESTIÈRES

N Zone, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.
 Ni Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondations en lien avec l'Atlas du Rhain.
 NL Secteur de la zone N à vocation de loisirs.

- Liaisos douces (piétonnes ou cyclables) à conserver ou à valoriser.
 - 🏡 Exploitations agricoles.
 - ✳️ ICPE soumis à autorisation (pour information)
 - 📍 Emplacements réservés et numéro d'opération.
- Secteurs concernés par des risques et nuisances*
- 🔴 Indices localisés (effondrement, doline, gouffre, source...)
- Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques et à la trame verte et bleue au titre de l'article R. 123-11.1 :*
- 🌊 Cours d'eau, plans d'eau.
 - 🌳 Bois, haie, bosquet, verger, ripisylve.

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie
6.1	Placettes de retournement	Commune	394 m²
6.2	Accès à la zone 1AU	Commune	376 m²
6.3	Chemin d'accès ?	Commune	829 m²
6.4	Accès parcelles agricoles	Commune	397 m²
6.5	Placettes de retournement	Commune	308 m²
6.6	Accès à la zone 1AU	Commune	101 m²
6.7	Accès à la zone 1AU	Commune	1484 m²
6.8	Accès à la zone 1AU	Commune	217 m²